

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 8 janvier 2024** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **l'Évêque Catholique Romain R.N.** relativement à la propriété située au **236 DE L'AVENUE DU PORTAGE** (lot 2 808 722 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'agrandissement de l'aire de stationnement ainsi que la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal, dont les éléments de non-conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme en vigueur, soit le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, sont les suivants :

- la largeur de l'entrée charretière serait de 12,48 mètres au lieu du maximum de 10 mètres autorisé;
- l'aire de stationnement serait située à 0 mètre de la ligne avant au lieu du minimum de 3 mètres exigé pour un usage autre que l'habitation;
- il n'y aurait aucune bande gazonnée ni aucun arbre à la ligne avant de lot alors que la réglementation en vigueur prévoit une bande gazonnée minimale de 1,5 mètre et un minimum de deux (2) arbres;
- le revêtement extérieur en clin architectural métallique de la façade du bâtiment principal (par rapport à la rue du Portage) serait d'une superficie de 55% au lieu du maximum de 50% autorisé;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'agrandissement de l'aire de stationnement ainsi que la rénovation et l'agrandissement du bâtiment principal, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29<sup>e</sup> jour de novembre 2023  
et publié le 6 décembre 2023



Angèle Tousignant, greffière